

RÈGLEMENTATION / CANDIDATURES

GALA MÉRITAS LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD 2019

18^E ÉDITION – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PESSAMIT – 2 NOVEMBRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Les associations régionales doivent être membre à Loisir et sport Côte-Nord et doivent avoir participé à l'Assemblée générale annuelle afin de soumettre une candidature. En cas de doute, communiquez avec nous, les coordonnées complètes se retrouvent à la fin du présent document.
2. Le formulaire de mise en candidature se retrouve sur Google Form et est accessible jusqu'au jeudi 19 septembre 2019, 12 h (Midi). Aucune candidature ne sera acceptée suivant cette date. Pour compléter un formulaire : <https://forms.gle/wzZAuNEbawzCogwT8>
3. Les informations inscrites à l'intérieur des formulaires de candidature doivent couvrir uniquement la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

ÉNUMÉRATION DES CATÉGORIES

- Athlète de l'année Relève Côte-Nord féminin & masculin 3
- Athlète de l'année Élite Côte-Nord sport collectif & individuel,
féminin & masculin 4
- Athlète de l'année personne handicapée – Niveau régional,
provincial ou national 5
- Athlète Élite provincial 6
- Administrateur-trice bénévole de l'année 7
- Officiel-le de l'année 7
- Équipe de l'année 8
- Entraîneur – euse de l'année 9
- Prix Hommage 9
- Bourse Lyne-Tremblay 10
- Bourse Jeux de la Francophonie 11
- Bourse Jeux Olympique/Paralympique 12

LISTE DES SPORTS ÉLLIGIBLES

13

DESCRIPTION DE CHACUNE DES CATÉGORIES

1. ATHLÈTE DE L'ANNÉE RELÈVE CÔTE-NORD FÉMININ & MASCULIN

Les athlètes dans cette catégorie sont identifiés comme étant les athlètes relève féminin et masculin de leur sport sur le plan régional.

Les athlètes sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association), et se verront attribuer une bourse.

Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposés par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité de sélection procèdera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie relève.

Il n'y a pas d'âge associé à cette catégorie, l'athlète nommé relève peut être plus vieux que l'athlète élite.

Un athlète peut être nommé Relève plusieurs années *consécutives*.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

1. Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité ;
2. Être étudiant à temps plein
3. Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord

Bourse attribuée : 250\$

2. ATHLÈTE DE L'ANNÉE ÉLITE CÔTE-NORD SPORT COLLECTIF & INDIVIDUEL, FÉMININ & MASCULIN

Les athlètes dans cette catégorie sont reconnus comme étant les meilleurs athlètes féminin et masculin de leur sport sur le plan régional.

Les athlètes sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association), et se verront attribuer une bourse.

Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposés par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité de sélection procèdera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie élite.

Un athlète peut être nommé Élite Côte-Nord plusieurs années consécutives.

Les athlètes dans cette catégorie se retrouve en nomination pour le titre d'athlète de l'année féminin et masculin au niveau régional, à l'intérieur de la catégorie ; sports individuels et collectifs, toute disciplines confondues. Les 4 gagnants se méritent chacun une bourse supplémentaire de 550\$.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

1. Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité ;
2. Être étudiant à temps plein
3. Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord

Bourse attribuée : 550\$

3. ATHLÈTE DE L'ANNÉE PERSONNE HANDICAPÉE – NIVEAU RÉGIONAL, PROVINCIAL OU NATIONAL

Les athlètes dans cette catégorie sont reconnus comme étant les meilleurs athlètes féminin et masculin de leur sport sur le plan régional.

Les athlètes sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association), et se verront attribuer une bourse.

Un athlète peut être nommé athlète de l'année personne handicapée, plusieurs années consécutives.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

4. Avoir été actif un minimum de 80% de la saison sportive au sein d'un club de la Côte-Nord l'année d'éligibilité ;
5. L'athlète doit être âgé de 30 ans et moins;
6. Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord

Bourse attribuée : 550\$

4. ATHLÈTE ÉLITE PROVINCIAL

Les athlètes dans cette catégorie doivent être reconnus par leur fédération au programme d'excellence (Excellence, Élite ou Relève) et donc, figurent sur la liste du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 1^{er} septembre 2019. Même si l'athlète se retire de l'équipe Québec au moment de soumettre la candidature, il a droit à la bourse s'il était actif au sein de celle-ci l'année d'éligibilité.

Veillez noter que Loisir et sport Côte-Nord envoie un avis postal à chacun des athlètes figurant sur la liste. Pour information, veuillez communiquer avec Loisir et sport Côte-Nord: info@urlscn.qc.ca ou par téléphone au 418 296-5774/1 888 330-8757.

Aucune relance ne sera effectuée par la suite. Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 20 septembre 2019, midi.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

1. Les candidats doivent avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2018-2019. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il complète sa candidature sur Google Form;
2. Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui fréquente une institution à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
3. Afin de soumettre la candidature, un club actif du même sport doit être actif sur la Côte-Nord;

Bourse attribuée : Excellence: 1 600\$

Élite: 1 200\$

Relève: 900\$

5. ADMINISTRATEUR-TRICE BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

Les candidats sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association).

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

1. Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord;

6. OFFICIEL-LE DE L'ANNÉE

Les candidats sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association).

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

2. Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord;

7. ÉQUIPE DE L'ANNÉE

L'équipe est sélectionnée par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association).

Uniquement en volley-ball et en basket-ball, les candidatures pourront être déposés par l'association régionale et le Réseau du sport étudiant de la Côte-Nord. Le comité de sélection procèdera à la sélection de la candidature qui représentera le sport au niveau régional dans la catégorie équipe.

Critères d'admissibilité :

4. Être étudiant à temps plein
5. Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord

8. ENTRAÎNEUR-EUSE DE L'ANNÉE

Les candidats sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association).

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

1. Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord;

2. PRIX HOMMAGE

Les candidats sont sélectionnés par les associations régionales ou les clubs (quand il y a absence d'association).

Uniquement 2 dossier seront acceptés dans cette catégorie, premier arrivé, premier servi. Pour réserver un prix hommage; veuillez communiquer avec Loisir et sport Côte-Nord au info@urlscn.qc.ca ou par téléphone; 418 296-5774 / 1 888 330-8757.

L'hommage doit être réalisé par une personne de votre organisation lors de la tenue du gala.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

3. Le candidat doit être actif au sein d'une organisation de la Côte-Nord;

3. BOURSE LYNE-TREMBLAY

Les athlètes dans cette catégorie doivent avoir participé aux Jeux du Canada l'année d'éligibilité.

Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 20 septembre 2019, midi.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- 1 Les candidats doivent avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2018-2019. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il complète sa candidature sur Google Form;
- 2 Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
- 3 Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord;

Bourse attribuée : 1 500 \$

4. BOURSE JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Les athlètes dans cette catégorie doivent avoir participé aux Jeux de la Francophonie l'année d'éligibilité.

Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 20 septembre 2019, midi.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- 4 Les candidats doivent avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2018-2019. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il complète sa candidature sur Google Form;
- 5 Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
- 6 Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord;

Bourse attribuée : 1 000 \$

5. BOURSE JEUX OLYMPIQUE/PARALYMPIQUE

Les athlètes dans cette catégorie doivent avoir participé aux Jeux Olympique/Paralympique ou Olympique Jeunesse.

Il est du devoir de l'athlète de compléter et de transmettre sa candidature avant le 20 septembre 2019, midi.

Critères d'admissibilité du candidat ou de la candidate :

- 7 Les candidats doivent avoir été étudiant à temps plein l'année d'éligibilité ; soit l'an scolaire 2018-2019. L'athlète doit déposer une preuve de scolarité (bulletin ou lettre du registraire) lorsqu'il complète sa candidature sur Google Form;
- 8 Avoir un domicile fixe sur la Côte-Nord ; un athlète qui habite à l'extérieur de la région sera accepté si ses parents/tuteurs y ont toujours un domicile fixe;
- 9 Afin de soumettre la candidature, un club du même sport doit être actif sur la Côte-Nord;

Bourse attribuée :

Jeux Olympique/Paralympique : 3000\$

Jeux Olympique de la jeunesse : 2000\$

En cas de problème, question, veuillez communiquer avec Loisir et sport Côte-Nord au 418 296-5774 / 1 888 330-8757 ou par courriel à info@urlscn.qc.ca

LISTE DES SPORTS INVENTORIÉS ET ÉLLIGIBLES SUR LA CÔTE-NORD

- Athlétisme/cross-country
- Badminton
- Baseball
- Basketball
- Boxe
- Cheerleading
- Curling
- Golf
- Gymnastique/trampoline
- Hockey sur glace
- Judo
- Karaté
- Natation artistique
- Natation/eau libre
- Patinage artistique
- Patinage de vitesse
- Plongeon
- Ringuette
- Ski alpin
- Ski de fond
- Soccer
- Taekwondo
- Tennis
- Tennis de table
- Tir à l'arc
- Triathlon
- Vélo de montagne
- Volleyball